



ecrire un livre apres avoir été condamné pour crime

Par **bonoi2002**, le 19/05/2010 à 17:18

Bonjour,

Je voulais savoir ce que prévoyait le droit pour les personnes condamnées pour crime, une fois en prison, ont ils le droit de publier un livre traitant de leur crime/proces...?
Ont ils droit de gagner de l'argent grace à leur crime?

Merci de vos réponses

Par **miyako**, le 19/05/2010 à 21:55

Bonsoir,

Malheureusement oui,mais les victimes peuvent à ce moment là demander que les bénéfices servent à les dédommager.

Amicalement vôtre
suji Kenzo

Par **rosanita**, le 20/05/2010 à 10:38

Les victimes sont en droit de voir leur préjudice indemnisé avec l'argent de la vente du livre.